

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 AOUT 2017

Présents : Mme BOYAT Sylvie
Mrs DUPONT Éric, JOSSERAND Jean-François, MORAND Jean Claude et MUDRY Stéphane.

Excusés : Mrs DELERCE Olivier, MENOUD Julien et BOINNARD Cyril

Absente : Mme DWORAK Bogéna

Sylvie BOYAT se propose comme secrétaire de séance qui s'ouvre à 20h 35.

Le Compte-rendu de la séance du 7 juillet 2017 est approuvé par le Conseil municipal à l'unanimité.

1. Mot du Maire :

Le Maire Jean Claude MORAND présente l'ordre du jour.

2. Subventions 2017 :

Monsieur le Maire présente au CM une proposition d'attribution des subventions 2017 :

SUBVENTIONS 2017			
	2016	2017	Adhésions
APE Ecole de Seytroux	160	160	
APE Ecole de Seytroux (classe de neige)		2300	
APE Ecole de Seytroux (participation sorties sportives)	3800	3375	
MUTANE (Denis Lavanchy)	39	39	
Foyer rural	600	600	
APE Collège	99	94,5	
APE Ecole St Jean d'Aulps	120	120	
Ski Club St Jean d'Aulps	120	100	
Judo Club Portes du Soleil	140	130	
Secours en montagne St Jean d'Aulps	80	80	
Association Les Petits Biotins	600		
AFN Vallée d'Aulps	80	80	
Société d'économie Alpestre	43,70		43,70
Equipe Mobile Psy Thonon	80	80	
Secours Catholique	80	80	
APEI Thonon	80	80	
Resto du Coeur		80	
Téléthon (AFM)	80	80	
Spirale (soins palliatifs)	80	80	
Banque Alimentaire	50	50	
SOS Amitié	80		
Alzheimer 74	80	80	
Autres			
TOTAL	6 491,70	7 688,50	43,70
		7 732,20	

Concernant la subvention pour l'association 'Les Petits Biotins', celle-ci sera calculée en fonction du nombre d'enfants concernés.

3. Travaux Cloches et Église :

Monsieur le Maire informe le CM du devis concernant la réfection du battant d'une cloche.

Le peintre interviendra dès le lundi 21 août 2017 pour la réfection des peintures intérieures.

4. Décision modificative :

Transfert de 5 000 € du compte 'Numérotations des voies' au compte 'Cimetière'.

Vote : Pour : 5 / 5.

5. Rapport Eau et Assainissement non collectif :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif ; émis par la Communauté de Communes.

Ce rapport présente la gestion par la CCHC de l'assainissement non collectif.

Vote : 5 / 5.

6. RPOS Eau et Assainissement collectif :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les Rapports sur le Prix et de la Qualité du Service public de l'eau et de l'assainissement de la commune.

Concernant les analyses :

- de l'eau potable : 6 contrôles et aucun contrôle non conforme.
- de l'ancienne STEP : aucun rejet non conforme.

Vote : 5 / 5.

Ces rapports seront consultables en ligne sur les sites :

- Observatoire national des services de l'eau et de l'assainissement : www.services.eaufrance.fr
- Mairie de Seytroux : <http://www.seytroux.fr>

7. Travaux route des Brons :

Les travaux d'enfouissement des réseaux sont terminés.

Le Procès-Verbal de réception des travaux a été validé ce jour par ORANGE.

A venir : tirage du câble.

8. Terrains Francis Delerce – Point sur l'aménagement des Terches :

Monsieur le Maire informe le CM que Monsieur Francis Delerce a accepté la proposition de la commune pour l'achat de son terrain situé Sous-Seytroux (parking actuel du Mini-Golf).

Le CM donne l'autorisation au maire de poursuivre les négociations pour l'aménagement de la zone des Terches.

9. Terrains Léon Comte :

Monsieur le Maire informe le CM de la régularisation de l'achat du terrain sur lequel est installé le dégrilleur (petit chalet – Route de la Besentière).

10. Régularisation des terrains au Crêt :

Monsieur le Maire informe le CM du dossier concernant la régularisation de l'assiette foncière des terrains sur la route du Crêt.

11. Numérotation des voies :

Mme Sylvie Boyat présente au CM les régularisations :

- Création d'un numéro pour Monsieur BOINNARD Jérôme
- Correctif concernant la sortie sur la route de Môrion pour Monsieur et Madame Didier VULLIEZ
- Changement de nom pour la route des Guérisseurs en route de Sous-Seytroux.

Vote : 5/5

Mme Boyat présente au CM le devis concernant les supports pour fixer les mâts sur divers murs.

En complément de la numérotation des voies, le CM décide la mise en place d'un panneau d'informations (avec carte des voies, panneau lumineux, panneau d'affichage) à l'entrée de Seytroux au lieu-dit 'Les Girods'.

12. Tarifs cantine et périscolaire :

Mme Sylvie Boyat présente au Conseil Municipal les bilans financiers de la Cantine et du Périscolaire :

- Bilan Cantine :

Dépenses		Recettes
Cuisine centrale	20 988 €	21 939,60 €
Gramage	796,14 €	
Transport	3 568,75 €	
TOTAL	25 352,89 €	21 939,60 €

Reste à la charge de la commune : $25\,352,89 - 21\,939,60 = 3\,413,29$ €.

Durant l'année scolaire 2016/2017, 3 816 repas ont été facturés :

le coût d'un repas (*dépense ÷ nombre de repas*) est de 6,64 €.

La dépense pour l'encadrement des enfants durant les repas se monte à 12 320,52 €.

Coût total pour la commune (encadrement + solde repas) : 15 733,92 €, soit 4,12 € par repas.

- Bilan Périscolaire :
Périscolaire Matin :

Dépenses	Recettes
1 816,22 €	1 002 €

Un coût de 814,22 € reste à la charge de la Commune.

Périscolaire Soir :

Dépenses	Recettes
7 684,12 €	7 438,50 €

Un coût de 245,62 € reste à la charge de la Commune.

Coût total pour la commune (périscolaire) : 1 059.84 €.

La commune va bénéficier d'une aide de l'Etat (TAP) pour l'année 2016 d'un montant de 2 200.00 €uros.

13. Urbanisme :

- Demande de Monsieur VAURY :

Monsieur VAURY souhaite réaménager la grange et créer deux balcons.

Cependant, l'un de ces balcons surplombe le chemin communal et une partie du trottoir est située sur une parcelle communale.

Le CM donne l'autorisation à Monsieur VAURY de poursuivre son projet sous condition d'acheter la parcelle communale située sous le trottoir.

- Clôture de la propriété de Monsieur LYNCH :

Suite à une erreur de positionnement de la clôture, Monsieur et Madame LYNCH ont contacté une entreprise pour la déplacer.

- Demande de Monsieur PUYPE :

Création de 3 places de parking en lieu et place des remises – Avis favorable.

La commune autorise le déplacement de la remise située aux Rossets, parcelle n°3447 Celle-ci sera posé sur l'emplacement (parcelle n° 1156) de la remise démontée par Mr Yves ROSSET. Cette remise sera un abri agricole et ne pourra en aucun cas changer de destination.

- Permis de Construire :
 - COLLET Michel
Adresse : 525 Route de Malaliutaz
Lieu-dit : « Le Crêt »
Références cadastrales : A 2119 – 2130 – 2131 – 2132
Objet : Reconstruction après sinistre avec création d'un appartement (m² : 455,03).
Observations :
 - Places de parking : 3 par logements
 - Les branchements aux réseaux seront faits par une entreprise agréée par la commune
 - Raccordement au réseau collectif
 - 2 compteurs d'eau ISOTHER en limite de propriété
 - Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop-plein vers les eaux pluviales
 - Réseaux EDF et PTT en souterrain
 - Taxe de raccordement au réseau d'assainissement pour l'appartement créé : 1507.00 €.
 - Taxe de branchement au réseau d'eau pour l'appartement créé : 330.00 €
 - **Le pétitionnaire s'engage à laisser l'accès, pour la servitude agricole, sur les parcelles 2119 et 2130 au profit des exploitations des terrains agricoles.**

Avis : Favorable en respectant les observations données.

Le samedi 22 juillet, la commission d'urbanisme s'est réunie pour étudier :

- Trois Certificats d'Urbanismes :
 - Office Notarial de St Jean d'Aulps (CU a)
Adresse : 848 Route du Crêt
Lieu-dit : « Seytroux »
Références cadastrales : A 2491 – 2492 – 2493 – 2494
Objet : Vente Bollini / Pelluchon - Carlton
Observations :
 - Places de parking : 3 par logement
 - Il n'y a pas de compteurs d'eau ISOTHER (un compteur par appartement) en limite de propriété : ces travaux seront à faire.
 - Dans le cadre du PC de 1994, une cession de 10% (50m² au maximum) était spécifiée afin d'élargir la route à 5 m : cette emprise est en passe de régularisation.
 -

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- Office Notarial de St Jean d'Aulps (CU a)
Adresse : 610 Route des Landoz
Lieu-dit : « Les Rognieuses »
Références cadastrales : A 2727
Objet : Vente Daniel / Nethercott
Observations :
 - Places de parking : 3 par logement
 - Le terrain n'est pas desservi par une voie communale ; la voie communale s'arrête au droit des parcelles n°2535 et 3119. Il appartient au propriétaire d'obtenir un droit de passage sur les parcelles n°2535 et 3119.
 - En hiver, l'accès est dégagé en fin de parcours (vers 9 h) et le déneigement s'arrête au pied de la parcelle n°2560.
 - Assainissement individuelAvis : Favorable en respectant les observations données.

- Office Notarial de Taninges (Maître Deloigne) (CU a)
Adresse : 204 Route du Crêt
Lieu-dit : « Le Crêt »
Références cadastrales : A 2126 – 3198 – 3201
Objet : Vente Curt - Collet / Collet
Observations :
 - Observations du PC existant
 - Raccordement au réseau collectif
 - Les branchements aux réseaux seront faits par une entreprise agréée par la commune
 - Taxe de raccordement aux égouts
 - Taxe de branchement au réseau d'eau
 - Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
 - Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop-plein vers les eaux pluviales ; l'intéressé devra faire le nécessaire pour canaliser l'eau de la voirie de sa parcelle afin qu'elle ne s'écoule pas sur la voie communale.
 - Places de parking : 3 par logement
 - Réseaux EDF et PTT en souterrain
 - **L'intéressé devra prendre en compte la servitude de passage agricole sur les parcelles 3201.**Avis : Favorable en respectant les observations données.

- Une modification de Permis de Construire :
 - BOINNARD Eddy
Adresse : 152 Route des Guérisseurs
Lieu-dit : « Sous Seytroux »
Références cadastrales : A 2886
Objet : Construction d'un grenier et d'un abri voiture (27,87 m²)
Observations : les observations du PC 074.271.15.B0002 restent valables.
 - Le toit est réhaussé de 80 cm.
 - 2 pans dont un pan en décroché.Avis : Favorable en respectant les observations données.

14. Repas des Anciens :

- Date : le samedi 9 septembre 2017.
- Lieu : Salle d'animation.

Les personnes invitées doivent donner leur réponse avant le mardi 29 août 2017.

Fin du conseil municipal : 00h05.